



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/037
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sous le hangar 54 sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4911 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TLMC dont le siège social est situé Chaussée Hermann du Pasquier – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 341 942 209 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TLMC ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-163 portant sur la dépendance susvisée le 05/04/2019.

Description de la dépendance :

- une surface de bureau d'une superficie de 42,56 m²
- une surface de locaux divers d'une superficie de 23,18 m²

Durée de la convention : 1 an à compter du 16/11/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **07/06/2019**